

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 15 octobre 2024 à 18h00 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 8 octobre 2024

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, HUSTACHE Maurice, GEMIN Clément, CHARPIN Frédéric, HENRY Laetitia.

Absents : DURAZ Sébastien avec procuration à CHARPIN Frédéric.

Secrétaire de séance : DAVID Éric.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2024.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 4 septembre 2024.

Vote : 8 voix pour.

Arrivée de Madame Henry Laetitia à 18h06.

2 – Délibération sollicitant le FDEC 2025 pour la tranche n°5 enrobés voiries diverses.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre la programmation engagée en début de mandat et visant à la réfection des voies communales.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit entretenir de manière équitable les plus de 14 kilomètres de ces voies.

Une 5^{ème} tranche de réfection de ces voiries est programmée pour 2025 dans la limite des 70.000 Euros H.T. d'éligibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité, auprès du Conseil Départemental l'octroi de la subvention la plus élevée possible sur la dotation FDEC 2025.

Le Conseil Municipal, autorise par ailleurs Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Les crédits budgétaires pour cet achat sont prévus au budget 2025.

Vote : 9 voix pour.

3 – Délibération sollicitant le FDEC 2025 au titre de la mise aux normes de deux logements saisonniers.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de répondre à la demande croissante en logement de saisonniers embauchés par la commune et ses divers services (techniques, petite-enfance, office de tourisme ...).

Madame le Maire indique au conseil municipal que la commune dispose d'un petit bâtiment composé de deux locaux non utilisés depuis des années situé au hameau des Chambons à toute proximité de l'arrêt des navettes communales.

Ces locaux nécessitent quelques travaux de mise aux normes (huisseries, bloc cuisine, douche, réseau électrique interne ...) qui sont programmés pour permettre la livraison de ces deux studios pour l'hiver 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité, auprès du Conseil Départemental l'octroi de la subvention la plus élevée possible sur la dotation FDEC 2025.

Le Conseil Municipal, autorise par ailleurs Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Les crédits budgétaires pour cet achat sont prévus au budget 2025.

Vote : 9 voix pour.

Madame le Maire propose également de transformer la petite salle polyvalente en appartement.

Vote : 3 abstentions (Éric David, Arlaud Laetitia, Maurice Hustache), 2 voix contre (Marielle Arlaud et Clément Gemin), 4 voix pour.

4 – Approbation des tarifs des chalets bois pour les loueurs de ski :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de soumettre à la signature les baux de location pour les chalets bois.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location de trois chalets bois installés à la Chal pour les loueurs de ski. La location est de 550 € par an. Les baux sont faits pour une durée de cinq saisons d'hiver, la première étant 2024-2025 jusqu'en 2028-2029.

Les chalets devront être remis en état chaque printemps.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de signer les baux avec les loueurs et accepte à l'unanimité de louer ces 3 chalets.

Le 4^{ème} chalet est prêté à titre gratuit à l'Office de Tourisme pour ranger du matériel.

Vote : 9 voix pour.

5 – Remboursement de tous les frais concernant le congrès des Maires à Paris, semaine 47 pour Madame le Maire.

Madame le Maire, expose que pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée municipale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la commune.

Les remboursements ayant lieu sur présentation de justificatifs.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (articles L2123-8 et R 2123-22-1).

Le mandat spécial doit être conféré à l' élu par une délibération du Conseil Municipal : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l' élu concerné.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse, et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'accorder ce mandat spécial, à Madame le Maire, HUSTACHE Christiane, pour cette année 2024, afin que la commune prenne en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration suivants :

- Congrès des Maires à Paris du 18 au 22 novembre 2024.

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs et sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne mandat spécial à Madame le Maire pour ses déplacements, son hébergement et les frais de restauration au Congrès des Maires pour cette année 2024.

Vote : 9 voix pour.

6 – Approbation de l'avenant « convention d'objectifs et de financement » pour la halte-garderie.

Madame le Maire lit au Conseil Municipal l'avenant à la convention entre la Commune de Saint Jean d'Arves et la Caisse d'allocations Familiales de la Savoie.

Cet avenant stipule : Prestation de Service Unique « Psu », Bonus « mixité sociale », Bonus « inclusion handicap », Bonus « territoire Ctg », Bonus « trajectoire développement », Financement des journées pédagogiques, Financement des heures de concertation et de préparation à l'accueil des enfants, Bonus « attractivité », Linéarisation de la Psu.

Les Caisses d'Allocations Familiales (C.A.F.) contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions. Madame Le Maire demande à être autorisée à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financements de 2024 à 2028.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financements conclue avec la C.A.F. de la Savoie pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, concernant l'EMA LES CHERUBINS et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

Vote : 9 voix pour.

7- Désignation d'un membre du Conseil Municipal à la commission tourisme de l'Office de Tourisme.

Madame Arlaud Marielle, 1^{ère} adjointe informe le Conseil Municipal de sa démission du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Un nouveau membre parmi le Conseil Municipal doit être réélu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Madame Hustache Christiane comme représentant de la Commune au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme conformément à ses statuts.

Vote : accepté à 8 voix pour et 1 abstention (Monsieur Éric DAVID).

8- Désignation du nom du référent pour les espèces invasives.

Monsieur Sébastien Duraz est désigné comme référent espèces invasives.

Vote : 9 voix pour. Pas besoin de prendre de délibération.

9- Désignation d'un emplacement sur la commune dédié au stockage des déchets inertes.

La commune ne possède aucun endroit pour le stockage de déchets inertes.

Vote : 8 voix pour et 1 abstention (Monsieur Éric DAVID). Pas besoin de prendre de délibération.

10- Remarques sur le schéma cyclable de Maurienne (SPM).

Les élus n'ont aucune remarque à apporter sur le schéma cyclable de Maurienne.

Vote : 9 voix pour. Pas besoin de prendre de délibération.

11- Délibération sur le bilan d'application du PLU et le rapport 2021 – 2023 d'artificialisation des sols de la commune.

La commune sursoit à ce point. Il y a un désaccord sur les modalités de calcul.

Vote : 9 voix pour.

12- Projet de fin de mandat à faire figurer au CRTE.

Madame Arlaud Marielle a donné tous les éléments à Monsieur Dominique Assier.

Vote : 9 voix pour. Pas besoin de prendre de délibération.

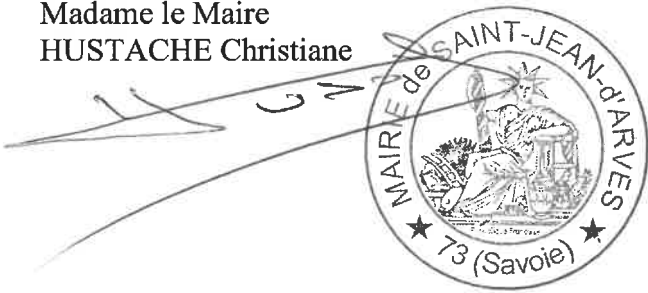
Questions diverses :

- Lecture du mail de Monsieur Emmanuel Petit concernant l'implantation des caisses des remontées mécaniques.
- Lecture du courrier de Monsieur Favre-Alliance concernant les chicanes à la Tour qui rendent son entrée difficile d'accès. Les chicanes seront enlevées à l'annonce de la première neige. Madame le Maire a consulté le TDL, il n'y a rien d'anormal. Monsieur Favre-Alliance doit tailler ses arbres pour avoir plus de visibilité pour sortir de chez lui.
- Publication dans les journaux officiels du contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un restaurant d'altitude.
- Free Mobile demande un rendez-vous avec la Commune concernant le projet de zone blanche. Un rendez-vous sera programmé la semaine 46.
- Réunion avec le TDL afin de faire le point sur différents sujets.
- Une formation concernant le management et la cohésion d'équipe est proposée au personnel de la halte-garderie. Le conseil municipal accorde cette formation à deux agents. Le coût est de 420 € par personne.
- Le personnel de la halte-garderie demande une réunion avec les élus de la commission petite enfance. Cette réunion aura lieu le lundi 4 novembre à 15h00.
- Le sèche-linge de la halte-garderie commence à faire du bruit. Un devis va être demandé à l'entreprise Collet à St Jean de Maurienne.
- le plan de travail de la cuisine de la halte-garderie doit être changé. Un devis va être demandé à l'entreprise Collet à St Jean de Maurienne.
- Une liste des travaux à prévoir à la garderie a été donné aux employés communaux et sera à faire pendant les vacances de la Toussaint.
- Une porte fenêtre est cassée à l'étage de la halte-garderie. Les employés communaux devront effectuer la réparation.
- Info SIRTOM compost : document à classer. Affiche à mettre sur le site.
- Suite à la demande de l'office de tourisme de faire appel aux cinéastes Les Lapied cet hiver, les élus sont d'accord pour qu'ils interviennent cet hiver. Par contre, il faudra voir avec le nouvel agent du cinéma qui prendra ses fonctions pendant les vacances de la Toussaint. Les élus ne souhaitent pas qu'il passe trop d'heures sur cette programmation. Le coût devra être pris en charge par l'office de tourisme. La mairie ne souhaite pas participer.
- Frédéric Charpin demande si nous avons des informations concernant la conférence sur l'eau concernant les problèmes au Lac Blanc.
- Illuminations/ éclairage public : réparations des cordons lumineux, élaguer les arbres qui gênent l'éclairage public. Récupération des boîtiers auprès de la Société Electra Savoies.
- La SOREMET va présenter un projet d'été. Seront présents à la réunion le 5 novembre à 14h00 : Christiane HUSTACHE, Marielle ARLAUD, Maurice HUSTACHE et Éric DAVID.
- La date de la commission paritaire DSP d'automne se tiendra le mardi 19 novembre à 14h00 en mairie.

- L'étude de faisabilité d'une piste VTT à Saint Jean d'Arves a couté 9 912 € TTC. Cette étude est à payer par la commune. Une autre étude a été prise en compte par le SIVAV. Il n'est techniquement pas possible de réaliser ce projet. Le dossier est à archiver.
- Présentation du permis de construire de la SATVAC à la Chal.
- Demande de Madame Blosserville : cette personne souhaite venir s'installer en tant qu'Ostéopathe sur certaines périodes sur la commune de Saint Jean d'Arves. Cela ne concerne pas la commune. Un élu va la recevoir.
- Demande de Monsieur Bizot concernant divers points sur des terrains constructibles au Poingt. Les élus ne sont pas compétents pour répondre. Une étude de sol devra être réalisée.
- Facture de 3BTP concernant la réalisation de sondages pour la route des Côtes. Madame le Maire va demander l'annulation de cette facture car ces travaux ne sont pas de notre fait.
- Problème d'eaux pluviales secteur la Tour/Le Mollard.

Séance levée à 20h45.

Madame le Maire
HUSTACHE Christiane



DAVID Éric
Secrétaire de séance

Publié et affiché le 28 novembre 2024